

B2i (Brevet informatique et internet)

- Une attestation de compétences pour les élèves
- Règlement d'usage de la marque B2i
- Référentiels 2006
- Ressources pour la mise en oeuvre
- B2i : les sites académiques
- Outils de gestion et de suivi du B2i

[1 document]   

Une attestation de compétences pour les élèves

L'introduction du B2i a montré que cette attestation de compétences acquises avait un effet extrêmement structurant, tant sur les enseignants que sur l'encadrement. Afin de parvenir à l'objectif de généralisation de la formation initiale des jeunes d'ici à 2007, il est proposé de prendre en compte le B2i dans le cadre de la réforme du Brevet (session 2008) et une réflexion est en cours pour les suites à donner après le collège de façon à faire en sorte qu'à terme tous les élèves sortant du système scolaire aient une validation de leurs compétences TIC.

Le B2i : une généralisation en 2006

De nouveaux référentiels sont parus pour les écoles, collèges, lycée et CFA gérés par les EPLE. Comme l'indique la circulaire, les feuilles de position "élève" sont téléchargeables :



Feuille de position **ECOLE**



Feuille de position **COLLEGE**



Feuille de position **LYCEE**

Un chapitre de ce dossier décrit le processus de révision des référentiels.
Accès aux textes et à une présentation des textes de référence en bas de page.

Définition

Une marque déposée par l'Éducation nationale

Pour assurer l'égalité des chances, l'Éducation nationale doit dispenser à chaque futur citoyen la formation aux utilisations des technologies de l'information et de la communication qui lui permettra :

- d'en faire une utilisation raisonnée,

Pourquoi un B2i ?



informatisés,

- de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements,

- d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations.

L'objectif de ce brevet est d'attester le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédias et de l'internet.

Il comporte actuellement :

- un niveau "école" intégré aux programmes de l'école primaire depuis la rentrée 2002. Afin de faciliter sa mise en oeuvre, le projet PrimTICE propose un répertoire de situations pédagogiques permettant de développer les compétences du B2i niveau 1 (école) : <http://primtice.education.fr>

- un niveau "collège" qui concerne les élèves de collège et de la classe de seconde,

- Un niveau lycée a été créé en 2006 à destination des lycées (LEGT), lycées professionnels (LP) et centres de formation d'apprentis (CFA) gérés par l'éducation nationale.

Voir [des ressources d'organisation, d'activités élèves et le compte rendu de l'expérimentation pour le B2i dans l'enseignement secondaire.](#)

En février 2001, le ministère de l'Éducation nationale a déposé la marque "B2i - Brevet informatique et internet". Cette marque désigne et spécifie les compétences devant être acquises pour obtenir la délivrance du brevet et protège de toute utilisation qui induirait en erreur le public sur la nature, les caractéristiques et l'esprit du b2i . L'utilisation de cette marque est conditionnée selon le règlement d'usage consultable à l'adresse :

<http://www2.educnet.education.fr/formation/certification/b2i/b2i-marque>

Comment sont vérifiées les compétences ?

Dans tout l'enseignement scolaire, les TICE sont avant tout un outil au service des apprentissages des divers domaines disciplinaires et transversaux. C'est donc dans des contextes variés, où les élèves recourent en fonction des besoins réels, à l'usage des technologies de l'information et de la communication, que les enseignants vérifient l'acquisition des compétences spécifiées pour le brevet informatique et internet.

Le B2i vise à évaluer cinq champs de compétences communs à tous les niveaux :

par l'usage des technologies de l'information et de la communication.

C'est pourquoi le B2i, Brevet informatique et internet, a été créé par une note de service de la direction de l'enseignement scolaire ([BOEN n°42 du 23/11/2000](#)).

Le B2i a été généralisé à tout l'enseignement scolaire par un arrêté publié au [BO du 20 juillet 2006](#).

La circulaire de mise en oeuvre avec les feuilles de position élève est publiée au [BO du 16 novembre 2006](#).

Quels sont les objectifs du B2i ?

Le Brevet atteste que l'élève utilise de manière autonome et raisonnée les technologies de l'information et de la communication disponibles à l'école et au collège pour lire et produire des documents, rechercher des informations qui lui sont utiles et communiquer au moyen d'une messagerie.

Qui est concerné par le B2i ?

Tous les écoliers, collégiens et apprentis, de l'enseignement primaire au lycée et CFA gérés par els EPLE sont concernés par cette attestation.

[Les textes de référence, le détail des items, des questions réponses](#)
<http://www.eduscol.education.fr/B2i>

- Domaine 1 : S'approprier un environnement informatique de travail ;
- Domaine 2 : adopter une attitude responsable ;
- Domaine 3 : Créer, produire, traiter, exploiter des données ;
- Domaine 4 : s'informer, se documenter ;
- Domaine 5 : Communiquer, échanger.

Le B2i niveau collège définit ce que doit acquérir tout élève dans le cadre du socle commun de connaissances et compétences. Ces acquisitions doivent être évaluées tout au long de la scolarité de l'école à la fin du collège en liaison avec le B2i école et collège.

Dernière mise à jour : 05/12/2006

Voir aussi

- [Le B2i dans l'enseignement primaire](#)
- [Le B2i dans l'enseignement secondaire](#)
- [La circulaire du 16 novembre 2006](#)
- [L'arrêté paru au BO du 20 juillet 2006](#)
- [Les textes de référence](#)
- [De l'ancien au nouveau référentiels : des travaux académiques](#)

[Accueil du site](#) [Tete de chapitre](#)

[Educnet](#) | [Infosite](#) | [Plan](#) | [Index](#) | [Contact](#) | [Sigles](#) | [Rss](#) |  

© - Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche